



Code d'éthique de l'ICCA et accord sur les droits de propriété intellectuelle

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a pour mission de renforcer la confiance du public envers la profession de CA en agissant dans l'intérêt public et en favorisant l'excellence de ses membres. L'ICCA sert les intérêts de la société et de la profession de CA en assumant le leadership nécessaire au maintien et à la promotion de l'intégrité professionnelle, des normes et de la prééminence des comptables agréés du Canada.

L'importance que revêt l'intérêt public dans le travail des comptables agréés impose à la profession et à l'ICCA, l'organisme national qui la représente, d'être à la hauteur de la confiance dont ils sont investis. L'ICCA est reconnu pour son dévouement au service du public et de la profession. Cette réputation repose dans une large mesure sur le niveau élevé d'intégrité et de professionnalisme des permanents et des bénévoles de l'ICCA.

Principes

Les principes fondamentaux suivants doivent régir la conduite de quiconque participe aux activités de l'ICCA.

Respect : se traiter les uns les autres avec dignité et équité, en étant sensible à la diversité des permanents et des bénévoles et au caractère unique de chaque personne.

Intégrité : dire ce que l'on pense, tenir ses promesses et défendre ce que l'on croit être juste.

Honnêteté : être franc et direct dans ses relations avec les autres.

Confiance : établir un climat de confiance par le travail d'équipe et une communication ouverte et franche.

Responsabilité : appliquer les présents principes et faire connaître toute inquiétude liée au milieu de travail, y compris en ce qui concerne les infractions aux lois et aux règlements ainsi que les dérogations aux politiques de l'ICCA, et toujours chercher à obtenir des éclaircissements et des lignes directrices en cas de doute.

Milieu de travail

L'ICCA s'engage à maintenir un milieu de travail positif et productif. Le harcèlement et la discrimination sont contraires à cet objectif et sont de ce fait inacceptables.

Confidentialité

Le respect de la confidentialité est nécessaire pour que soient protégées l'intégrité du processus délibératif et les responsabilités du Conseil d'administration. La confidentialité des discussions, des procès-verbaux, des rapports et autres documents relatifs au Conseil d'administration, aux comités et autres instances de l'Institut doit être protégée par les parties impliquées ou informées officiellement de la teneur de ces discussions ou documents, et ce, jusqu'à ce que les documents destinés à être rendus publics soient officiellement annoncés, publiés, diffusés pour commentaires ou autrement communiqués par le comité de l'ICCA responsable ou par l'ICCA, sauf si la divulgation de l'information en cause est requise par la loi.

Conflits d'intérêts

Les permanents et les bénévoles de l'ICCA ont l'obligation de faire état de toute relation qui donne lieu ou semble donner lieu à un conflit entre leurs intérêts personnels, ceux de leur cabinet ou de leur employeur ou d'autres intérêts privés, et leurs responsabilités envers l'ICCA.

Droits de propriété intellectuelle

L'ICCA s'appuie principalement sur les efforts des bénévoles, des consultants et des permanents pour élaborer des normes de comptabilité, de vérification et de certification, d'autres publications techniques et non techniques, des documents, des concepts, des idées et autres œuvres de l'esprit. Toute œuvre de l'esprit élaborée pour l'ICCA par des bénévoles, des consultants et des permanents est la propriété exclusive de l'ICCA, et il est important que les droits légaux y afférents soient adéquatement protégés pour le bénéfice de la profession de CA.

Comme condition de son travail à l'ICCA ou auprès de l'ICCA en tant que bénévole, consultant ou permanent, et en contrepartie des avantages qui en découlent et de toute autre contrepartie valable, reconnue par la présente comme étant reçue et suffisante, le soussigné cède par la présente à l'ICCA la totalité des droits relatifs au droit d'auteur, au Canada et dans le monde, à l'égard de toute œuvre littéraire ou artistique élaborée pour l'ICCA par le soussigné ou à laquelle celui-ci a collaboré dans le cadre de ses fonctions à l'ICCA ou auprès de l'ICCA en tant que bénévole, consultant ou permanent, et renonce par la présente à tous les droits moraux sur ladite œuvre en faveur de l'ICCA et de ses cessionnaires et licenciés. Le soussigné reconnaît que l'ICCA peut utiliser, modifier ou publier les œuvres, ou parties de celles-ci, de quelque manière qu'il juge appropriée.

Protection des renseignements personnels

L'ICCA considère que le respect de la législation canadienne applicable sur la protection des renseignements personnels est de la plus haute importance, et a adopté une politique en la matière couvrant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels dans l'exercice de ses activités. Un renseignement personnel s'entend de tout renseignement concernant un individu identifiable, à l'exclusion du nom d'un employé d'une organisation, de son titre, de l'adresse de l'organisation dont il fait partie et de son numéro de téléphone au travail.

L'ICCA et tous les bénévoles, consultants et permanents qui agissent en son nom ne doivent en aucun cas recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels à des fins autres que celles pour lesquelles un consentement a été obtenu ou qui sont par ailleurs conformes à la Déclaration de l'ICCA concernant la protection des renseignements personnels (postée sur le site de l'ICCA, www.icca.ca), sous réserve des cas où ils y sont tenus par la Loi. Toute question concernant la politique en matière de protection des renseignements personnels de l'ICCA doit être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels de l'ICCA (courriel : responsablePRP.icca@cica.ca).

.....

J'ai lu et je comprends le Code d'éthique de l'ICCA et accord sur les droits de propriété intellectuelle et je m'engage à me conformer aux principes et exigences qui y sont énoncés.

Signature

Date

Nom (en lettres moulées SVP)